

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT

SAUMUR :

En un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste :

En un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 26 JUILLET

DERRIÈRE LE PRÉSIDENT

« Nous étions derrière le Président. Jamais le conseil n'avait été à pareil honneur. Cela nous fait une situation. »

Telles ont été les exclamations murmurées par des voix réjouies dans les salons de l'Hôtel de Ville, le 15 juillet, lors de la présentation des maires de France au président Carnot par le président Darlot. Le ministre de l'intérieur refusant de fournir des explications sur le rôle joué en cette soirée par le « prétendu maire de Paris », un témoin, M. Desprez, conseiller municipal, a donné d'intéressants renseignements sur ce rôle.

La veille, au banquet du Champ-de-Mars, le président Darlot avait eu avec le président Carnot un entretien particulier des plus animés. M. Darlot voulait absolument présenter à l'Élysée le cortège des maires des chefs-lieux de canton. M. Carnot refuse. Il accorda cependant au président de l'Hôtel de Ville la satisfaction de demeurer dans l'entourage du président de l'Élysée pendant le défilé des maires. En sorte que chacun put voir rangés derrière M. Carnot les vingt-cinq conseillers autonomistes, fiers de cerner leur otage.

C'est en allant au devant du Président de la République, au sommet de l'escalier, que M. Darlot lui lut précipitamment, à voix basse, « presque clandestinement », raconte le Journal des Débats, son petit papier. M. Carnot passa.

Mais comment qualifier la faiblesse du Président de la République et la complicité du président du conseil ? Ils sont bien dignes l'un et l'autre de continuer les traditions de glorificateurs de la révolution.

Le travail de la Commission du budget

On sait que pour affirmer son zèle la Commission du budget avait décidé de siéger

encore, bien que les Chambres fussent séparées. On n'a pas oublié non plus que, sur la proposition de M. Piou, la Chambre a décidé que la commission du budget ne pourrait prendre aucune décision valable si 17 membres au moins n'étaient présents. Il paraît que les membres de la commission du budget ont trouvé un procédé ingénieux pour concilier les prescriptions du règlement avec leur paresse. Au commencement des séances, 17 ou 18 députés signent la liste de présence, mais ils parlent aussitôt la signature donnée. Pendant la première heure, les scrutins réunissent une douzaine de votants ; bientôt les douze ne sont plus que huit, et, vers la fin de la journée, on se bat trois contre deux. Mardi, c'est par huit voix contre sept que la commission a décidé de reprendre ses travaux le 12 septembre. On prétend même que la liste de présence est signée à l'avance ; en d'autres termes, les commissaires, avant leur départ pour la province, auraient signé sur les listes des futures séances. C'est une preuve de plus de la vérité de cet aphorisme que les usages sont plus fortes que les lois.

Par convocation insérée à l'Officiel, les électeurs de la Charente-Inférieure sont appelés le 12 août à élire un député en remplacement de M. Vast-Vimeux.

La vacance de ce collège n'aura pas été de longue durée.

Les électeurs de la Somme sont convoqués pour le même jour.

Nouvel essai de mobilisation

On lit dans le Figaro :

« M. de Freycinet projette une expérience de mobilisation beaucoup moins vaste que celle de l'an dernier, mais beaucoup moins coûteuse et très probante dans ses résultats. »

« Elle ne comprendrait, comme on sait, que la 11^e division, à Nancy. »

« Cette mobilisation, qui devait être faite la semaine prochaine, est renvoyée à la première quinzaine d'août. La date absolue en

est tenue secrète, bien entendu, et ne sera communiquée, par télégraphe, qu'au dernier moment.

« M. de Freycinet quittera aussitôt Paris et se rendra à Nancy pour assister à ces expériences. »

Le voyage de Guillaume II

Une dépêche de Peterhoff annonce qu'avant-hier matin, à sept heures, le prince Henri est remonté à bord du Hohenzollern.

A neuf heures, l'empereur Guillaume, portant l'uniforme d'officier de la marine russe, est arrivé à l'embarcadère, où il a salué les grands-ducs et les grandes-duchesses ; puis il s'est rendu à bord du Hohenzollern.

A dix heures, l'empereur et l'impératrice de Russie, et le czarévitch, portant l'uniforme de la marine de Prusse, se sont rendus, sur le vapeur Alexandria, à bord du Hohenzollern, où a eu lieu le déjeuner.

Saint-Petersbourg, 23 juillet.

Les adieux d'Alexandre III et de l'Empereur d'Allemagne ont été empreints de la plus grande cordialité.

Les souverains, avant de se séparer, se sont embrassés à trois reprises différentes.

Le Journal de Saint-Petersbourg, revenant sur l'entrevue de Guillaume II et du Czar, croit pouvoir affirmer que si le témoignage d'amitié et de courtoisie que l'Empereur d'Allemagne a cru devoir donner à Alexandre III, en faisant sa première visite à la cour de Russie, a été dicté par le désir d'établir, dès son avènement au trône, entre les deux nations, des relations de confiance de nature à consolider les rapports d'amitié des deux gouvernements et à assurer la paix de l'Europe, ce but a été atteint pour de longues années.

« Nous ne doutons pas, ajoute la feuille officielle, que toutes les nations n'applaudissent à cette nouvelle et puissante garantie donnée au maintien de la paix générale. »

PREFETS ET MAIRES

On se rappelle que, le 14 juillet dernier, M. de Brancion, préfet d'Ille-et-Vilaine, faisant son entrée dans une tribune officielle où était assis M. Le Bastard, maire de Rennes, M. Le Bastard s'abstint de se lever. Le préfet lui fit à ce sujet quelques observations auxquelles le maire se borna à répondre qu'il faisait ce qui lui plaisait et n'avait point de comptes à rendre de sa conduite.

Le même jour, à une autre extrémité de la France, à Gap, les invités du préfet de l'Isère étaient injuriés par les amis du maire, M. Euzières. Le préfet a adressé au maire une lettre qui débute ainsi : « Vous » vous abritez pour m'injurier derrière les » gagistes. Lorsque vous insultez dans la » rue mes collaborateurs, vous vous retran- » chez dans d'impudents mensonges pour » leur refuser les réparations qu'ils vous » demandent. Il faut en finir. »

Telles sont les relations qui existent aujourd'hui entre les maires des grandes villes et les représentants du gouvernement. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que l'administration des départements laisse souvent à désirer. Le plus surprenant est que l'anarchie ne soit pas plus complète encore. Cependant, nous marchons à grands pas vers cet idéal.

LE PRÉFET DEMANGEAT

On écrit de Vannes, 23 juillet :

« M. le préfet Demangeat affirme de plus en plus son attitude belligérante vis-à-vis des conservateurs. Par tous les moyens, avouables et inavouables, il veut obtenir le renvoi de la municipalité de Vannes. La dernière élection a été attaquée par onze électeurs, mais le seul protestataire en relief, c'est le rédacteur en chef de l'un des deux journaux semi-officiels. Quoique l'enquête n'ait rien amené de sérieux, M. le secrétaire général a concédé à l'annulation du vote, et

30 — Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE VII

Le président des Pêcheurs-Réunis

(Suite)

Un instant après, Barbot s'asseyait près de sa femme, devant une petite table de bois, et mangeait sa soupe avec appétit.

Julienne vit que la patte d'oie n'était plus aussi tendue.

— Ça va donc mieux, Barbot ?

— Oui, ma bonne ; ça baisse.

— Oh ! ça ne baissera jamais assez pour demain !

— On verra ça, ma bonne, on verra ça !

Comme il parlait encore, on entendit de grands cris à quelque distance, de l'autre côté de l'hot du moulin. Le meunier sortit précipitamment et aperçut le trésorier de la Société, M. Hupon, accompagné de deux simples membres de l'association, l'un de Candes, l'autre de Montsoreau. Tous les trois avaient des figures sinistres.

Barbot, effrayé, se précipita dans son bateau qui était attaché sur la Vienne, fit demi-tour en

quelques coups de rames et vint chercher ses trois collègues.

Les quatre hommes se serrèrent la main en se disant simplement bonjour. Barbot n'adressa aucune question aux nouveaux venus. Il savait que dans les habitudes de nos campagnes, on s'entretient d'une foule de choses indifférentes avant d'aborder le vrai sujet de la conversation.

Hupon et ses compagnons ne manquèrent point à l'usage. Ils parlèrent du temps, du vent, de la pluie, du moulin, du prix du blé et de la farine, des difficultés de communication et de la crue des eaux, entrèrent dans la maison du meunier et s'assirent à la table de Julienne, autour d'une bouteille que Barbot déboucha et de quatre verres que la maîtresse du logis avait préparés, sans avoir encore fait connaître l'objet de leur visite.

A la fin, Hupon vida son verre, fit claquer sa langue sur ses dents, se rejeta en arrière et dit :

— Eh bien, président, et le concours ?

— Ah ! le concours, fit Barbot. Eh bien... c'est pour demain, 5 juin. Vous avez la lettre ?

— Sans doute, mais l'inondation est partout, sur les prés.

— Elle baisse.

— Elle baisse, parle-bien oui, elle baisse ! Si elle ne baissait pas, ce serait bien étonnant.

— Pourquoi cela ?

Hupon ouvrit de grands yeux et ses amis firent

de longs gestes d'étonnement et de tristesse.

Barbot les regarda, puis, effrayé de leur silence et de leur attitude, recula sa chaise et se leva.

— Qu'est-ce qu'il y a donc ? s'écria-t-il.

— Vous ne le savez donc pas ?

— Non.

Alors le trésorier se décida enfin, comme par grâce, à parler.

— Vous ne savez pas que la levée de la Loire est rompue ? dit-il.

— La levée est rompue !

— Oui, rompue à la Chapelle, sur une lieue de large et une profondeur de trente mètres, à ce qu'on dit, et déjà toute la vallée est sous l'eau !

Hupon exagérait un peu, mais Barbot n'en fut pas moins atterré.

— Alors, murmura-t-il, le concours ?...

— Il est fini, le concours, on ne pense qu'à la vallée et aux inondés qui arrivent.

— Chacun les recueille chez soi, dit l'homme de Candes.

— Grellepois en a déjà chez lui, ajouta celui de Montsoreau.

Barbot fit une imperceptible grimace.

— C'est bon, c'est bon, dit-il, le concours sera remis à plus tard. Il faut que la Société des Pêcheurs-Réunis fasse son devoir dans ces circonstances.

— C'est ce qu'on pensait, dit Hupon.

— Vous veniez pour cela, sans doute ?

— Oui, président.

— Eh bien, allez dire de ma part aux amis que la fête n'aura pas lieu, mais donnez-moi auparavant quelques détails sur la vallée.

Hupon alors raconta tout ce qu'il savait, tout ce qu'on lui avait dit, la rupture de la levée, l'invasion des eaux, le désordre des habitants de la vallée de la Loire, le départ des bateaux, le sauvetage des inondés.

— C'est étonnant, ajouta-t-il en terminant, que vous n'ayiez rien vu ni rien entendu, père Barbot ?

— J'étais dans mon moulin, répondit le meunier, et la pluie, le vent, le bruit des ailes et des meules m'empêchaient d'entendre.

Quelques instants après, le trésorier et ses compagnons regagnèrent la rive et se dirigèrent à grands pas vers Candes en emportant les instructions du président, tandis que le meunier s'élevait dans sa chaise volante, montait au moulin et se précipitait à la plus haute lucarne.

Alors, au loin, vers l'ouest, aux dernières lueurs du jour, il aperçut comme un nouveau fleuve qui s'étalait dans la plaine et il entendit confusément des cris, des roulements de charrettes, des clameurs prolongées et le tocsin de Chouzé, de Villeberrier et de Vivy !

Barbot se sentit frémir de la tête aux pieds et il appela sa femme.

l'on s'attend à une décision conforme de la part du Conseil de préfecture.

» Voici textuellement quelques phrases échappées à M. le préfet, lors de ses réceptions officielles :

« Vannes et tout le département ont été jusqu'à présent le *dépot* des fonctionnaires tièdes et même hostiles à la République. Tout va changer et j'exigerai d'eux désormais non-seulement du dévouement, mais en outre un zèle ardent à républicaniser partout et toujours. »

» M. le préfet a poussé l'inconvenance vis-à-vis du nouveau maire, M. Riou, jusqu'à désigner, pour la présidence de la distribution des prix dans les écoles de garçons entretenues par la commune, devinez qui ?

» M. Emile Burgault, le dernier maire, sorti de l'urne au 31^e rang, dès le premier tour, alors que le Conseil ne se compose que de 27 membres.

» Le bruit court qu'en guise de protestation, le maire et dix-sept conseillers municipaux, au moins, s'abstiendront de paraître à la distribution. Il ne saurait leur convenir de subir la prose toujours acerbe de l'ex-maire octogénaire et atrabilaire. »

Un projet de loi de M. Crispi

Tout le monde sait que M. Crispi est à la tête du parti irrédentiste. C'est même l'apôtre de l'irrédentisme. Pour lui, la grande Italie n'est pas encore reconstituée. Il lui manque ces pays qui, selon sa propre expression, sont *géographiquement italiens*. Ces pays sont actuellement *terre irrédente*, c'est-à-dire non rachetées, non délivrées, momentanément exclues de la grande rédemption nationale.

Ces pays, sur les cartes officielles, ornant les écoles et les palais administratifs italiens, sont portés comme devant faire partie intégrante du royaume d'Italie. Ces pays sont : l'Istrie, le Trentin, le Tessin, Malte, la Corse, Nice et la Savoie. Faire de la propagande nationaliste italienne dans ces pays ; — leur prouver les sympathies de la grande patrie, — leur montrer les espérances que les *Terres redentes*, le pays délivré, conçoivent à leur égard, est la préoccupation constante des hommes d'Etat italiens.

M. Crispi vient de faire une manifestation publique, officielle et gouvernementale, la première depuis dix-huit ans, de cet irrédentisme que M. Depretis s'était efforcé de contenir, de crainte d'embarras internationaux. Je veux parler de son nouveau projet de loi municipale. Dans ce projet, M. Crispi vient d'insérer, dans un article de loi municipale, cette clause si singulière que *les habitants des terres italiennes, c'est-à-dire dévolues à l'Italie par prétention historique, auront la faculté d'exercer leurs droits civiques quelle que soit leur nationalité actuelle*. Ce qui veut dire que tout Savoyard, tout Niçois, tout Corse, tout Maltais, tout Trentin, tout Triestin, tout Tessinois, résidant en une ville quelconque de l'Italie, y exercera l'électorat municipal, comme s'il était sujet italien, bien qu'en réalité il soit sujet français, anglais, autrichien ou suisse.

Ce projet de loi vise, on le voit, l'Angleterre, l'Autriche et la Suisse, mais en premier lieu il vise la France. Le premier objet, que convoite la politique irrédentiste de M. Crispi, c'est le comté de Nice, la Savoie et la Corse. On comprend que l'Italie désire s'emparer de ces pays. Ils ont pour elle une importance stratégique indiscutable. La Corse, réunie à la Sardaigne, ferait de la Méditerranée proprement dite un lac italien et commanderait nos communications avec l'Algérie. Nice et la Savoie ont pour elle l'importance que, pour l'Allemagne, ont Strasbourg et Metz. Ce sont les portes des Alpes. Les anciens souverains de la Savoie étaient surnommés : *« les Portiers des Alpes »*. Il y a donc de quoi tenter la dynastie piémontaise. Son allié du moment, M. de Bismarck, a, de son côté, tout intérêt à encourager et à flatter ces espérances.

On comprend aussi que Malte, qui domine Suez, — Trentin et le Tessin qui ferment les Alpes du Piémont et de la Lombardie, — Trieste, le grand port de l'Adriatique, le débouché du commerce de l'Allemagne et de l'Autriche, soient des appâts également alléchants. Les vues de M. Crispi iraient même, paraît-il, encore plus loin. Un article anonyme paru dans le *Matin* sur cette question, expose la théorie du *Grand Irrédentisme*.

Cet article est remarquable, son auteur semble être au courant des dessous de la politique italienne.

C'est pourquoi je cite le passage suivant relatif au grand irrédentisme. Il est instructif.

« L'irrédentisme italien, dit le collaborateur anonyme du *Matin*, reconnaît plusieurs zones. Si le gouvernement de Rome se tient prêt à revendiquer immédiatement, suivant les circonstances, les terres déclarées d'ores et déjà irrédentes, c'est-à-dire la Savoie, Nice, la Corse, Trente, Trieste, le Tessin et Malte, il ne serait pas encore satisfait, s'il les avait obtenues.

» En effet, les cartes italiennes portent en langue italienne toutes les villes de la Provence, de l'antique *Provincia romana*, depuis Lyon jusqu'à Narbonne. On est surpris d'y lire, à côté des noms français de Mâcon, Dijon, etc., les noms italiens de *Lione, Avenione, Massiglia*, etc., etc.

» Tout ce qui fut « province romaine » appartient de droit à l'Italie.

» C'est ainsi qu'à propos de la découverte d'un monument romain à Tripoli, le *Popolo romano* expliquait que la Tripolitaine, ayant appartenu aux romains, devait appartenir aux italiens.

» On voit où un tel système de revendication peut conduire.

» Une fois les anciennes provinces romaines annexées, recouvrées, rachetées, redentes, on passerait à une troisième zone, celle des colonies romaines, et alors la France tout entière, l'ancienne Gaule, la partie de l'Angleterre visitée par Jules César, la Grèce, l'Asie mineure, l'Egypte, tout le littoral de l'Afrique jusqu'aux colonnes d'Hercule, l'Espagne, etc., tout cela ferait retour à l'empire romain reconstitué. Ajou-

tez à cela le royaume de Jérusalem, dont les rois de Piémont portaient le titre !

» Chimères !

» Rien n'est plus chimérique que l'ambition italienne, mais rien de plus pratique aussi que la diplomatie de ce pays.

» Il ne s'agit pas pour l'instant de prendre Lyon, Marseille ni Narbonne.

» Mais les politiques italiens se tiendraient prêts à recevoir et à exiger leur part dans un démembrement éventuel de la France.

» En attendant, ils regarderaient la conquête de Nice et de la Savoie, de Trente et de Trieste, comme la simple reprise d'un bien qui n'a jamais cessé de leur appartenir.

» M. Crispi le dit en propres termes dans son projet municipal, et aucune de ses menaces n'est absolument vaine. C'est un bon élève et un copiste de M. de Bismarck. »

Certes, le rêve est beau ; mais, à mon avis, il y a loin de la coupe aux lèvres. Sans parler du grand irrédentisme, les pays que vise, quant à présent, le projet de loi municipale de M. Crispi, ne seraient que fort difficilement réunis à l'Italie. La Savoie et Nice sont devenus exclusivement français de cœurs et d'intérêts. On ne trouverait pas, j'en suis certain, cent Savoyards ou Niçois voulant sérieusement la réunion à l'Italie. La Corse n'aime pas l'Italie ; au contraire, il faudrait une guerre victorieuse pour nous arracher ces provinces, et leur assimilation ne serait pas une petite besogne.

D'un autre côté, je conçois que l'Allemagne, voulant, au cas d'une lutte, faire contre nous une diversion au Sud, encourage ces menées italiennes. Mais les autres nations visées par M. Crispi sont loin de les voir d'un œil favorable. La Suisse est disposée à une résistance énergique. L'Angleterre est bien l'alliée de l'Italie dans la Méditerranée, mais elle préférerait lui prendre la Sardaigne plutôt que de lui céder Malte.

L'Autriche, dont le catholicisme est déjà froissé par les attaques que l'Etat italien dirige contre la Papauté, — qui se souvient encore de l'attitude de l'Italie lors de l'attentat d'Oberdanck, ce jeune Trentin, élevé dans les universités italiennes, est d'avance hostile à un projet qui menace son grand port de commerce et de guerre. La Russie ne cache pas sa mauvaise humeur envers l'homme qui se permet de vouloir la contourner dans la mer Rouge et dans les Balkans.

M. Crispi va donc se heurter à la majorité de l'Europe.

ÉTRANGER

RUSSIE. — Le *Novosti* de Saint-Petersbourg publie dans son numéro du 24 juillet les lignes suivantes :

« Ce n'est qu'après le voyage impérial que l'on pourra s'attendre à un effort de la part de l'Allemagne pour régler la crise internationale actuelle. On verra également alors les sacrifices que la garantie de la paix exigera à l'avenir. »

» Y aura-t-il un revirement dans la politique européenne ou non ? Nous verrons cela prochainement.

» Jusqu'à ce jour, rien de certain n'a résulté de ce voyage pour les espérances de paix. On voit au contraire de la part de l'Autriche une certaine ardeur dans la mise en état de guerre de son armée.

» La solution de la question bulgare nous fera connaître l'influence du voyage de l'empereur d'Allemagne sur la tranquillité prochaine de l'Europe, et si les intérêts et la dignité de la Russie seront sauvegardés ou non.

» Le *Nouveau Temps* fait remarquer l'absence, dans la presse allemande, pendant le séjour de l'Empereur à Saint-Petersbourg, d'une parole amicale ou affectueuse à l'égard de la Russie. C'est là, dit le *Nouveau Temps*, une dissonance officieuse.

» Les journaux allemands sont remplis de récriminations et de polémiques au sujet de la Russie. Quant à la presse officielle, elle s'attache au panslavisme et s'élève contre les tendances nationales de la presse russe.

» La *Gazette de l'Allemagne du Nord* appelle le panslavisme une velléité révolutionnaire. Les Allemands peuvent tranquillement envisager l'esprit d'indépendance nationale de la presse russe. »

NOUVELLES MILITAIRES

Les généraux Billot, Lewal et de Carrey de Bellemare dirigeront, au mois d'août, d'importants voyages d'état-major sur le territoire des 4^e, 6^e et 7^e corps ; ces trois commandants éventuels d'armée prépareront, sur le terrain même de la concentration, les grandes opérations qu'ils auront à prescrire au début d'une campagne.

C'est l'application des voyages d'état-major pratiqués par le grand état-major allemand, tous les ans, en Alsace-Lorraine et dans le grand-duché de Posen.

LES OFFICIERS DE RÉSERVE DE CAVALERIE

A l'avenir, les officiers de réserve de cavalerie seront convoqués, pour l'accomplissement de la période d'exercices de vingt-huit jours à laquelle ils sont astreints tous les deux ans, de façon à pouvoir prendre part aux manœuvres du régiment auquel ils appartiennent, quelle que soit la nature de ces manœuvres.

Cette disposition recevra son application à partir de cette année.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les obsèques de l'infortuné chef des gares de l'Etat, M. Salinid, qui avaient été fixées pour 4 heures 1/2, ont dû être reculées à 2 heures 1/2.

Le cortège se forme au moment où nous mettons sous presse.

— Julien, cria-t-il, Julien, viens donc voir !

— On y va, Barbot.

La chaise volante descendit, recueillit la mère Barbot et l'enleva dans le tourbillon.

Julienne mit sa tête près de celle de son époux, à la lucarne, et ce fut un étrange spectacle que celui de ces deux bons vieux pour ainsi dire collés l'un à l'autre.

L'excellente femme joignit aussitôt les deux mains et poussa une sourde exclamation.

— Comment, Barbot, tout cela... là-bas !...

— Oui, tout cela ; c'est de l'eau, c'est la Loire débordée.

— Juste Dieu ! est-il possible ?

— Oui, vois-tu cette ligne blanche, des Sablons à Chouzé, qui couvre déjà tous les villages et qui s'avance vers Varennes ? C'est le fleuve qui a rompu ses digues et qui se déverse dans la vallée !

— Oh ! la pauvre vallée, Barbot ! que vont devenir ces malheureux inondés ?

— Je les plains ; ils seront ruinés et peut-être noyés !

De grosses larmes roulaient soudainement dans les yeux de Julienne qui quitta la lucarne et vint s'asseoir sur les sacs de blé en se couvrant le visage de son tablier. Puis, tout à coup, saisie d'une idée subite, elle murmura :

— Barbot ?

— Ma femme ?

— Il me vient une idée.

— Laquelle ? Si elle est bonne, il faut la dire.

— Bonne ?... je le crois ; mais peut-être difficile à réaliser.

— C'est égal ; dis-la toujours.

— Eh bien, Barbot, si tu allais au secours des inondés ?

— Y penses-tu, Julien ! Ce ne serait pas prudent ; notre bateau, le *Brochet*, n'est pas assez solide pour résister au courant.

— Oh ! si, tu le sais bien ; tu es navigué par de plus mauvais temps.

— En tous cas, mon ami, cela ne me regarde pas ; c'est à l'autorité, à la gendarmerie, aux maires, de sauver les inondés.

— Si tout le monde parlait ainsi, Barbot, comment les inondés échapperaient-ils à la mort ?

Barbot ne répondit pas ; il comprenait la force des arguments de sa femme, il avait même une sincère pitié des habitants de la vallée, mais son égoïsme tenait encore le dessus.

Julienne se leva et préta l'oreille.

— Oh ! Barbot, s'écria-t-elle, en tends-tu la tocsin, dans la plaine ?

Le meunier frémit. Dans le silence du soir, les sons étient effroyablement sinistres.

La bonne femme, alors, lança son dernier argument :

— Ce serait pourtant beau, murmura-t-elle, de

recueillir ici quelques-uns de ces malheureux qui ne doivent avoir ni pain, ni vêtements, ni foyer. Il me semble que j'entends leurs cris de détresse. M. Grellepois en a bien un, lui !

Barbot haussa les épaules.

— Grellepois, dit-il, toujours Grellepois !

Qu'est-ce qu'il t'a donc fait, ce Grellepois ?

— Il ne m'a rien fait et je ne l'aime pas plus que toi, mais tu as bien entendu tout à l'heure ce que disaient ces messieurs ? On voyait bien que la Société des Pêcheurs-Réunis était heureuse de savoir que son vice-président avait recueilli chez lui au moins un inondé.

Barbot était touché. Il battit en retraite et se résigna.

— Un inondé ! s'écria-t-il, la belle affaire ! Si je m'en mêle, je ferai voir à cet épicier de quoi son président est capable !

— Bravo ! dit Julienne en baillant des mains ; ne te contentes pas de recueillir un inondé, va toi-même, Barbot, demain matin, en chercher quelques-uns de l'autre côté.

— Oui, ma bonne, puisque tu le veux... demain matin, à l'aube du jour, je partirai à la gare de Dijon. Si je ne reviens point... tiens, Julienne, embrasse-moi, tu es une brave femme !...

— Et toi un bon homme !

Et les deux vieux s'embrassèrent comme à vingt ans dans le moulin, dont toutes les planches sem-

blaient, sous les coups du vent, craquer d'étonnement et d'admiration.

— Maintenant, reprit Barbot, descendons et allons tout préparer pour le départ.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES. — M. MARQUET, directeur.

LUNDI 30 Juillet 1888,

UNE SEULE REPRÉSENTATION

AVEC LE CONCOURS DE

M. MARCEL MARQUET, de l'Odéon ; M^{me} SAMARY, de l'Odéon ; M. DEGEORGE, de l'Odéon ;

M. VERET, de Cluny ; M^{me} S. REVELL, du Gymnase, M. DARAGAN, du Vaudeville.

Le grand succès de cet hiver au théâtre de l'Odéon

L'AVEU

Pièce en 1 acte, en prose,

de M^{me} SARAH BERNHARDT,

M. Marcel MARQUET jouera le rôle du général de Rocca qu'il a créé à l'Odéon.

Mademoiselle de la Seiglière

Comédie en 4 actes, de M. JULES SANDEAU, de l'Académie française.

M. Marcel MARQUET jouera le rôle de Destournelle.

ORDRE : 1. M^{me} de la Seiglière. — 2. L'AVEU.

M. Marcombre, huissier à Saumur, a été nommé agent de la Société des Auteurs, Compositeurs et Compositeurs de musique pour la ville et l'arrondissement de Saumur, en remplacement de M. Guérin, récemment décédé.

ANGERS. — Ce n'est pas la plus jeune des filles de M. et de M^{me} Richou, mais l'aînée, qui a été victime de l'horrible accident que nous avons raconté hier.

M^{me} Richou devait se marier prochainement.

Désertion. — Nous apprenons qu'un soldat du 135^e a quitté, depuis quatre jours, son régiment, emportant ses effets de grande tenue.

Ce soldat venait de faire trente jours de prison, où il avait manifesté à ses camarades son intention de désertir et de gagner Jersey.

Son signalement a été envoyé de tous côtés.

Mort de M. Troitier. — M. Henri Troitier, directeur de l'usine à gaz d'Angers, est mort hier, à onze heures du matin, dans son domicile, boulevard de Saumur.

M. Troitier, dit le Ralliement, était l'un des plus puissants soutiens de l'opportuniste angevin.

UNE CALOMNIE BÊTE

Sous ce titre: *Charité chrétienne*, on lit dans la *Petite France* du 24 juillet, aussitôt rééditée par le *Patriote*:

« Samedi matin, vers neuf heures, M. Plateau, boulanger, demeurant rue Baudrière, 59, se trouvait dans la cour Saint-Louis en voiture, et servait le pain à ses clients. Tout à coup son cheval partit au galop et M. Plateau qui se trouvait monté sur la voiture fut renversé si malheureusement qu'il se cassa la jambe gauche en tombant.

Relévé immédiatement par des femmes et des pontonniers qui se trouvaient là, en voulant le porter chez les sœurs de Saint-Louis, qui demeuraient à côté. On sonna, une sœur vint ouvrir, elle refusa non seulement de recevoir le blessé, mais encore elle ne voulut pas lui donner une chaise et un verre d'eau. Elle referma même brusquement la porte. On alla alors chercher une voiture et on reconduisit M. Plateau à son domicile.

« C'est égal, voilà des sœurs qui ne pratiquent guère les préceptes de leur divin maître, et pour lesquelles la charité chrétienne est une lettre morte. »

À qui fera-t-on croire, même en pays larc, qu'une religieuse refuse de secourir un blessé?

Voici la vérité:

On alla sonner chez les sœurs de Saint-Charles (et non de Saint-Louis) pour leur demander le médecin. La tourière répondit qu'il n'y avait pas de médecin dans la maison, et elle alla aussitôt avertir une autre sœur. Celle-ci courut auprès de M. Plateau et insista pour l'aider et l'accompagner jusque chez lui; mais une parente de M. Plateau s'offrit et rendit inutiles les instances de la religieuse.

Que le journal de M. Wilson calomnie les religieuses, c'est son métier, et cela ne tire pas à conséquence. Mais nous ne comprenons pas, dit l'*Union de l'Ouest*, qu'un journal d'Angers, quel qu'il soit, accepte, sans contrôle et d'emblée, de faire écho aux commérages venimeux et bêtes de la *Petite France*. Encore faudrait-il respecter le sens commun!

Le *Patriote* d'hier a publié une lettre rectificative au sujet de la calomnie qu'il avait empruntée à la *Petite France*.

Tours. — Accident à l'usine à gaz. — Un bien triste accident est arrivé hier matin, vers 11 heures, à l'usine à gaz.

Le nommé Bonnin, serrurier mécanicien, qui de la Poissonnerie, manœuvrait une pièce de fonte du poids de 700 kilog., en compagnie de son frère et d'un ouvrier. Ayant lâché subitement le cric qui faisait mouvoir la pièce, le pied de Bonnin a glissé et l'énorme morceau de fonte s'est abattu sur lui, l'écrasant à demi.

L'infortuné serrurier a été transporté mourant à son domicile.

Un enfant brûlé. — Un épouvantable accident est arrivé mardi soir, rue du Commerce.

Un enfant de 4 ans dont les enfants sont chapeliers a été horriblement brûlé. Le pauvre petit a communiqué le feu à ses vêtements en s'approchant trop près d'un fourneau à chauffer des fers.

Les flammes l'entourèrent en un instant. Des soins lui furent immédiatement prodigués, mais en vain. A quatre heures, le pauvre petit expirait.

LE MONUMENT DU GÉNÉRAL MEUSNIER

M. Floquet, président du conseil, quittera Paris dimanche matin, à 3 heures 45 minutes, et arrivera à Tours à midi 43 minutes. Il sera accompagné de MM. Pascal et André, ses secrétaires particuliers.

M. Floquet se rend à Tours pour présider à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du général Meusnier.

LE MANS. — Le concours hippique, qui a terminé lundi ses opérations, a été particulièrement brillant. Toute la noblesse de la région était présente dans les tribunes: le prince de Broglie et la princesse, le marquis de Nicolay et la marquise, le marquis de Talhouët-Roy et la marquise, le vicomte et la vicomtesse de Dreux-Brézé, et un grand nombre de châtellains des environs.

Dix-sept chevaux ont couru pour la Coupe. C'est *Lady Sarah*, à M. Pottier, qui a remporté le premier prix.

PROFESSEUR D'AIGUILLE

Un décret vient de régler la situation des dames chargées d'enseigner les travaux de couture dans les lycées de jeunes filles.

Ces dames prennent le titre de maîtresses des travaux à l'aiguille.

Nulle ne peut être nommée maîtresse des travaux à l'aiguille si elle ne donne au moins douze heures de leçons par semaine, et si elle n'est pourvue du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel (degré supérieur) ou, à défaut, du certificat d'aptitude à l'enseignement de la coupe et de l'assemblage dans les écoles normales d'institutrices; du certificat d'aptitude (premier ordre) à la direction des cours normaux de coupe et de confection de vêtements; certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel.

Ces maîtresses sont réparties en quatre classes, et leur traitement diffère en outre, selon qu'elles appartiennent aux lycées de Paris, aux lycées des départements ou aux collèges communaux. Dans les lycées de Paris, elles ont de 2,800 fr. à 3,200; dans ceux des départements, de 1,800 fr. à 2,700, et dans les collèges communaux, de 1,600 fr. à 2,400.

Que de certificats pour avoir le droit d'apprendre à tirer l'aiguille! Que d'argent tout cela coûte aux contribuables!

TENUE MASCULINE

L'habit noir a décidément vécu pendant la belle saison. Il est détrôné par le *smoking-jacket*. Ce vêtement est une sorte de veston noir arrondi sur le devant. Il diffère surtout de l'habit par la suppression des basques de derrière. Mis à la mode en Angleterre l'année dernière, il était encore discuté chez nous ce printemps. Aujourd'hui il est universellement adopté aux eaux, aux bains de mer, dans les châteaux. On le porte indifféremment avec le gilet blanc ou noir; et, bien entendu, avec la cravate blanche ou noire, selon la nuance du gilet.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Auvergne et dans le Limousin, permettant de visiter Le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares de parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin, valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après:

	1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris.....	108 fr.	81 fr.
Nantes.....	125	96
Angers.....	116	87
Le Mans.....	114	85
Tours.....	100	75
Blois.....	95	71
Orléans.....	95	71

ITINÉRAIRE

1^o Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa;

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (Bains de Nérès) Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (Bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (Bains de Royat), Clermont-

Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaire ou d'excursion empruntant le réseau ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et de 2^e classe, avec réduction de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nérès à Nérès, — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand, billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 valables pendant 3 jours.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 juillet.

Toujours même allure satisfaisante du marché: le 3 0/0 clôture à 83.70; le 4 1/2 0/0 à 106.95.

L'action estampillée du Crédit Foncier se négocie à 1,345. Les obligations foncières et communales des diverses séries sont l'objet de demandes suivies de la part des capitalistes qui veulent s'assurer une prime dont l'importance est donnée par l'écart qui sépare les cours actuels du cours de 500.

La Société Générale reste ferme à 455.

Nous voici à la veille de la souscription aux 49,603 obligations du gouvernement de Mendoza. Cette opération faite sous le patronage de la Société Générale et du Crédit Industriel et Commercial s'annonce sous les meilleurs auspices. Les souscriptions par correspondance ont abondé dès les premiers jours.

Nous rappelons que le prix d'émission est fixé à 470 fr. (soit net 467.50) et que le premier versement est de 50 fr.

Les Dépôts et Comptes Courants se fixent à 600. La Banque d'Escompte s'avance à 470.

Remarquable fermeté des obligations de la Société des Immeubles à 387. Il faut s'attendre à une hausse prochaine et importante, les obligations absolument similaires de la Banque hypothécaire cotant 498.75.

L'action de Panama s'inscrit à 292.

Les Métaux clôturent à 812.50.

Les Chemins de fer Economiques sont bien tenus à 359.50.

La Compagnie Transatlantique est à 327.50.

La Société des Ardoisières de la Forêt à Combrée (Maine-et-Loire) a vu pour le 1^{er} semestre de 1888 sa production dépasser dix millions. En 1885, elle s'élevait à 4,044,000 ardoises; en 1886 à 11,269,000; en 1887 à 14,000,000. Elle pourrait s'accroître encore suivant les besoins de la consommation.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les demandes sur les diverses obligations sont toujours très suivies.

FAITS DIVERS

UN TRÉSOR ENFOUI PAR LA GRANDE-ARMÉE.

— Un Français, M. Villebaude - Jonnich, vient de demander au ministre de l'intérieur de Saint-Petersbourg l'autorisation de rechercher un trésor enfoui par les Français en 1812 (lors de la retraite de Russie) près de la chaussée de Bjelostock, dans le gouvernement de Grodno.

M. Villebaude-Jonnich croit savoir qu'un détachement français, escortant une caisse de corps d'armée, sur le point d'être rejoint par les Cosaques, enterra cette caisse, qui contenait 850,000 fr. en or et en argent.

Quelques jours après, les soldats du détachement furent massacrés, à l'exception d'un sieur Jonnich, grand-père maternel du postulant.

Ce dernier aurait, paraît-il, laissé des mémoires manuscrits qui contiendraient l'indication exacte de l'emplacement de ce trésor.

M. Villebaude en a révéité l'existence et réclame, aux termes de la loi russe, le tiers qui doit lui revenir.

Le ministre a envoyé une commission de fonctionnaires chargés de faire les fouilles à l'endroit indiqué.

M. Villebaude en a révéité l'existence et réclame, aux termes de la loi russe, le tiers qui doit lui revenir.

Le ministre a envoyé une commission de fonctionnaires chargés de faire les fouilles à l'endroit indiqué.

M. Villebaude en a révéité l'existence et réclame, aux termes de la loi russe, le tiers qui doit lui revenir.

Le ministre a envoyé une commission de fonctionnaires chargés de faire les fouilles à l'endroit indiqué.

M. Villebaude en a révéité l'existence et réclame, aux termes de la loi russe, le tiers qui doit lui revenir.

Le ministre a envoyé une commission de fonctionnaires chargés de faire les fouilles à l'endroit indiqué.

M. Villebaude en a révéité l'existence et réclame, aux termes de la loi russe, le tiers qui doit lui revenir.

Le ministre a envoyé une commission de fonctionnaires chargés de faire les fouilles à l'endroit indiqué.

M. Villebaude en a révéité l'existence et réclame, aux termes de la loi russe, le tiers qui doit lui revenir.

Le ministre a envoyé une commission de fonctionnaires chargés de faire les fouilles à l'endroit indiqué.

M. Villebaude en a révéité l'existence et réclame, aux termes de la loi russe, le tiers qui doit lui revenir.

Le ministre a envoyé une commission de fonctionnaires chargés de faire les fouilles à l'endroit indiqué.

M. Villebaude en a révéité l'existence et réclame, aux termes de la loi russe, le tiers qui doit lui revenir.

Dernières Nouvelles

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS
Paris, 26 juillet, 1 h. 54 soir.

Le conseil de cabinet tenu ce matin, a été consacré aux économies budgétaires. On y a approuvé le questionnaire de la réforme des prestations qui doit être soumis aux Conseils généraux à la session d'août.

Le Président de la République par le 4^{es} août à Fontainebleau.

L'empereur d'Allemagne aura bien une entrevue, dans le courant de l'été, avec le roi des Belges; mais cette entrevue aura lieu à Spa et non à Strasbourg.

Aujourd'hui, à trois heures, a lieu une nouvelle réunion des grévistes terrassiers de la Seine. Les entrepreneurs de la Bourse du travail céderont probablement.

Aucune démarche conciliatrice n'a encore été faite auprès du ministre de l'intérieur.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.
P. ANDRIEUX, Successeur.

LESSIVE PHÉNIX
Indispensable dans tous les ménages.
Le paquet de 1 kilog., 0 fr. 40

MARCHÉ de Saumur du 21 Juillet 1888

Froment-commerce, l'hectolitre	19 50	Beuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	19	Veau	1 60
Métell	15 75	Mouton	2
Seigle	12	Porc	1 50
Orges	12	Poulets la couple	5
Avoine	9	Dindonneaux	—
Sarrasin	10	Canards	4 50
Haricots blancs	20	Oies	10
Haricots rouges	19	OEufs le kilog.	2 50
Fèves	11	OEufs la douzaine	80
Noix	10	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	65
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	60
Son	14	Paille	50
Pommes de terre, la barrique	9	Huile de noix, 50 kil.	125
Farine, la culasse de	—	les 52 kilog. 500	— 32
157 kilog.	50	Id. 2 ^e	— 31
Pain 1 ^{er} qual., le kil.	—	Id. 3 ^e	—
Id. 2 ^e id.	32 c.	Charbon de bois,	—
Id. 3 ^e id.	31	les 100 kil.	16
		Charb. de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.		
Souzy et environs	la barrique	150
Champigny	—	160
Varrains	—	140
Bourguell	—	140
Restigné	—	130
Chinon	—	140
Blancs.		
Coteaux de Saumur	la barrique	300
Ordinaires, environs de Saumur	—	90 à 100
Saint-Léger et environs	—	80 à 90
Varrains et environs	—	95 à 100
Le Puy-N.-Dame et environs	—	70 à 75
La Vienne	—	55 à 60
Cidre de Bretagne	la barrique	50 fr.
Cidre de Normandie	—	45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	50 fr.
Vinaigre de vin	—	25

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartrès, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

MALADIES DES YEUX

Conjonctivité, Kératite, Myopie, Rougeur des Paupières, Fistule lacrymale, Taie, Faiblesse de la Vue, etc., sont bientôt guéries par le traitement que conseille gratuitement M. RAMOGNINO, dans un but humanitaire. — Ecrire à M. RAMOGNINO, D^r de l'Institut Humanitaire, à Marseille. — Joindre timbre pour réponse.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

LISEZ
LE TRIBOULET
PAUL GODRT, propriétaire-gerant.

LIQUIDATION
De la Société coopérative de la Boulangerie de Saumur.

Les actionnaires de cette Société sont prévenus de la distribution d'un dividende final de 9 francs par action, faisant suite au premier dividende de 50 fr. qu'ils ont reçu.

Pour toucher ce dividende de 9 francs, les actionnaires devront présenter un bon qui leur sera délivré par M. Canonne, employé à la Mairie.

Le paiement de ce bon aura lieu chez M. Lecoy, juge de paix, rue des Pâis, 3, le samedi et le dimanche, de 8 heures du matin à midi, jusqu'au 12 du mois d'août prochain.

Etude de M. LECOMPTÉ, notaire à Brézé.

A VENDRE

BELLE

MAISON DE CAMPAGNE

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 100 mètres de la gare.

Jardin potager, Clos de vigne, vastes Caves.

S'adresser à M. LECOMPTÉ.

A VENDRE avec garantie, une **JAUNIE**

naïve, 8 ans. On donnerait 8 jours à l'essai.

S'adresser à M. BRUNET, rue de la Comédie.

TRÈS VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

BEL APPARTEMENT

AVEC EAU DE LOIRE ET GAZ

Rue Nationale, 29, au 1^{er}.

S'adresser à M. BRETON, couvreur, rue de l'Hôtel-Dieu.

A VENDRE

Une CHIENNE de 3 ans ; Un CHIEN de 13 mois, épagneul. S'adresser chez M. OGER, charpentier à Bagneux.

CHAPELLERIE FRANÇAISE

Rue Saint-Jean, n° 50, Saumur

P. ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. PRIOUZEAU et que l'on trouvera dans son magasin un grand assortiment d'articles de Chapellerie et Coiffures en tous genres, des plus nouveaux, provenant des meilleurs fabricants, et qu'il rendra à des prix très modérés. Une visite à son magasin suffira pour s'en convaincre.

Spécialité de Coiffures pour Enfants.

UN JEUNE HOMME de 15 ans demande une place.

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M. ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, 8, successeur de M. BEAUREPAIRE, et de M. LE BARON et de M. BRAC, notaires à Saumur.

VENTE

SUR LICITATION

Le vendredi 27 juillet 1888, à midi,

En l'étude et par le ministère de M. LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, 72, d'une

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, 79, à l'angle de la rue Chaozy, Avec Cour, Ecuries, Remises, Jardin et Dépendances.

Mise à prix: 15,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements à:

- 1° M. ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, rue Cendrière, 8;
- 2° M. LE BARON, notaire, dépositaire du cahier des charges;
- 3° M. BRAC, notaire.

ON DEMANDE ASSOCIÉ avec apport de Vingt-cinq mille francs, ou bailleur de fonds, pour donner extension et transformer en organe quotidien revisionniste, journal bi-hebdomadaire, en pleine prospérité, ayant trois années d'existence, PROPRIÉTAIRE DE SON IMPRIMERIE, se publiant dans grande ville maritime du département du Nord.

S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

INSTITUTION ROGER - MOMENHEIM
Paris, 2, rue Lhomond (Panthéon), Paris.

BACCALAURÉATS

Sur 257 candidats présentés, 205 ont été admissibles et 195 reçus, dont 34 mentions. Envoi franco du prospectus et des noms et adresses des élèves reçus. Cours spéciaux pour la session d'Octobre-Novembre

Préparation aux Ecoles vétérinaires, d'agriculture et à l'Ecole de **SAINT-CYR.**

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JUILLET.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.
3 % amortissable	83 70	83 70	Est	790	791 25	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	511 50	514
3 % (nouveau)	86 10	86 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1262 50	1262 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	533	531 25	Est	390 75	388 75
4 1/2 % (nouveau)	106 90	106 95	Midi	1155	1153 75	1865, 4 %	528	528	Midi	399	399
Obligations du Trésor	514	512	Nord	1545	1541 25	1869, 3 %	410 25	410 50	Nord	409 50	409 50
Banque de France	3605	3600	Orléans	1330	1332 50	1871, 4 %	396	396 50	Orléans	401 50	401 50
Société Générale	453 75	455	Ouest	910	915	1875, 4 %	520	518 50	Ouest	400	400
Comptoir d'escompte	1060	1058 75	Compagnie parisienne du Gaz	1367 50	1370	1876, 4 %	518 50	519 50	Paris-Lyon-Méditerranée	399	399
Crédit Lyonnais	583 75	581 25	Canal de Suez	2160	2167 50	Bons de liquid. Ville de Paris	525	525	Paris-Bourbonnais	395 25	397
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1420	1420	C. gén. Transatlantique	527 50	526 25	Obligations communales 1879	482	482	Canal de Suez	593 50	595
Crédit mobilier	332 50		Russe 5 0/0 1870	102 80	102 75	Obligat. foncières 1879 3 %	484	483 75	Panama 6 0/0	980	981 25
Canal Intér.-Panama	291 25	295				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	386	387			

CHÉMIN DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Expr. matin	Expr. soir
Saumur	7 52	9 27	4 31	6 06	7 43	9 18	10 48	12 23
Port-Boulet	8 40	10 15	5 19	6 54	8 30	10 05	11 35	13 10
Chinon	9 04	10 29	5 43	7 18	8 54	10 29	11 59	13 34

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50	6 15	6 5	6 45	12 50	6 15
Montreuil	7 41	13 43	2 27	8 22	7 41	13 43	2 27	8 22
Doué	8 42	14 46	3 28	9 24	8 42	14 46	3 28	9 24
Angers	9 21	15 24	4 38	10 9	9 21	15 24	4 38	10 9

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes	11 45	6 10	8 40	12 07	3 10	5 40	7 35
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	3 57	5 35	7 35
La Méritière	2 52	7 16	9 09	11 38	4 32	6 16	8 04
Les Rosiers	3 26	7 49	9 42	12 07	5 06	6 50	8 42
St-Clement	4 00	8 23	10 16	12 46	5 40	7 24	9 16
St-Martin	4 34	8 57	10 50	13 15	6 14	7 58	9 50
Saumur (a)	5 08	9 31	11 24	13 44	6 48	8 32	10 24
Saumur (dép.)	5 42	10 05	11 58	14 13	7 22	9 06	10 58
Varennes	6 16	10 39	12 32	14 42	7 56	9 40	11 32
Port-Boulet	6 50	11 13	13 06	15 11	8 30	10 14	12 06
Longueval	7 24	11 47	13 40	15 40	9 04	10 48	12 44
Tours	7 58	12 21	14 14	16 09	9 38	11 22	13 18
Paris	8 32	12 55	14 48	16 38	10 12	11 56	13 52

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direct. mixte matin
Paris	8 35	9 44	11 25	12 45	10 40	6 25	12 30
Tours	1 23	5 1	7 15	11 35	2 03	5 35	6 17
Longueval	2 13	5 43	7 47	12 19	2 49	6 08	6 52
Port-Boulet	2 58	6 28	8 32	12 54	3 09	6 34	7 18
Varennes	3 32	7 02	9 06	13 29	3 44	7 10	7 54
Saumur (a)	4 06	7 36	9 40	14 04	4 18	7 44	8 28
Saumur (dép.)	4 40	8 10	10 14	14 39	4 52	8 20	9 04
St-Clement	5 14	8 44	10 48	15 14	5 26	8 54	9 38
Les Rosiers	5 48	9 18	11 22	15 49	6 00	9 28	10 12
La Méritière	6 22	9 52	11 56	16 24	6 34	10 02	10 46
Angers	6 56	10 26	12 30	16 59	7 08	10 36	11 20
Nantes	7 30	11 00	13 04	17 34	7 42	11 10	11 54

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 30	12 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7 1	Saumur	9 04	1 08	7 06

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.